

Technip Energies et KBR sélectionnés pour un projet majeur de GNL par Lake Charles LNG

La joint-venture KTJV entre Technip Energies (PARIS:TE) et KBR a été sélectionnée par Lake Charles LNG pour un projet majeur⁽¹⁾ d'ingénierie, d'approvisionnement, de fabrication et de construction (EPFC). Conditionné par la décision finale d'investissement par Lake Charles LNG, ce projet convertira le terminal d'importation et de regazéification de Lake Charles LNG, situé en Louisiane, sur la côte américaine du Golfe du Mexique, en terminal d'exportation de GNL. Une fois la conversion achevée, le terminal de liquéfaction comptera parmi les plus grandes infrastructures de GNL aux États-Unis.

Le contrat porte sur la construction d'une nouvelle installation d'exportation de GNL d'une capacité de 16,45 Mtpa⁽²⁾, comprenant trois trains modulaires de GNL d'une capacité de 5,5 Mtpa, la modification des installations de stockage de GNL, ainsi que la fourniture, le transport, la fabrication, l'installation, la mise en service et le démarrage du terminal.

Arnaud Pieton, Directeur Général de Technip Energies, a déclaré : « *Nous sommes très heureux d'avoir été sélectionnés par Lake Charles LNG pour ce contrat majeur qui, une fois la décision finale d'investissement prise, soulignera notre leadership continu dans le domaine du GNL modulaire et notre engagement stratégique sur ce marché. Cette conversion jouera un rôle essentiel dans l'expansion de l'offre mondiale de GNL. En fournissant l'infrastructure nécessaire, nous soutiendrons l'ambition de notre client de transporter et de distribuer du GNL dans le monde entier. Nous sommes impatients de mettre nos connaissances de premier plan en matière de GNL au service de cette initiative de Lake Charles LNG* ».

Tom Mason, Président de Lake Charles LNG, a déclaré : « *Lake Charles LNG est heureux d'obtenir l'engagement de deux entreprises de classe mondiale pour l'ingénierie, l'approvisionnement et la construction de notre projet de liquéfaction. La structure du contrat permet à KTJV et à Lake Charles LNG de s'aligner pour réaliser un projet de haute qualité et à coûts optimisés. Notre volonté de démarrer le contrat est subordonnée à notre décision finale d'investir dans le projet, qui sera basée sur l'obtention d'engagements commerciaux suffisants et de capitaux de tiers pour répondre à nos objectifs internes. Notre alignement avec KTJV est une étape positive supplémentaire dans l'avancement régulier de ce projet* ».

(1) Pour Technip Energies, un contrat « majeur » dépasse 1 milliard d'euros. Ce contrat sera comptabilisé dans les prises de commandes une fois que l'ordre d'exécution complet aura été émis par le client.

(2) Mtpa : millions de tonnes par an.

À propos de Technip Energies

Technip Energies est une société d'ingénierie et de technologies de premier plan au service de la transition énergétique, avec des positions de leader dans le Gaz Naturel Liquéfié (GNL), l'hydrogène et l'éthylène et avec une présence forte sur les marchés en croissance de l'hydrogène bleu et vert, la chimie durable et la gestion du CO₂. La société bénéficie de son solide modèle de livraison de projet, soutenu par une offre étendue de technologies, de produits et de services.

Avec une présence dans 34 pays, nos 16 000 collaborateurs sont pleinement engagés à donner vie aux projets innovants de nos clients, en repoussant les limites du possible pour accélérer la transition énergétique vers un avenir meilleur.

Les actions de Technip Energies sont cotées sur Euronext Paris. En outre, Technip Energies dispose d'un programme ADR (*American Depositary Receipt*) sponsorisé de niveau 1, avec ses ADRs négociés sur les marchés de gré à gré.

Pour plus d'informations : www.ten.com

Contacts

Relations investisseurs

Phillip Lindsay
Vice-président Relations Investisseurs
Tel: +44 207 585 5051
Email: [Phillip Lindsay](mailto:Phillip.Lindsay@ten.com)

Relations médias

Anne-Sophie Sibout
Vice-présidente Communication corporate
Tel: +33 1 40 90 12 09
Email: [Anne-Sophie Sibout](mailto:Anne-Sophie.Sibout@ten.com)

Information importante pour les investisseurs et les actionnaires

Déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives qui reflètent les intentions, les convictions ou les attentes et projections actuelles de Technip Energies (la « Société ») concernant les résultats d'exploitation futurs de la Société, les revenus anticipés, les bénéfices, les flux de trésorerie, la situation financière, la liquidité, la performance, les perspectives, la croissance anticipée, les stratégies et les opportunités, ainsi que les marchés sur lesquels la Société opère. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par les mots « croire », « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « avoir l'intention », « prévoir », « devrait », « pourrait », « peut », « estimer », « perspectives », et des expressions similaires, y compris la forme négative de celles-ci. L'absence de ces mots ne signifie toutefois pas que les déclarations ne sont pas prospectives. Ces déclarations prospectives sont basées sur les attentes, convictions et hypothèses actuelles de la Société concernant les développements et conditions commerciales futurs et leur effet potentiel sur la Société. Bien que la Société estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables au moment où elles sont émises, il n'y a aucune garantie que les développements futurs affectant la Société seront ceux que la Société anticipe.

Toutes les déclarations prospectives de la Société impliquent des risques et des incertitudes, dont certains sont significatifs ou indépendants de la volonté de la Société, ainsi que des hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réalisés diffèrent sensiblement de l'expérience historique de la Société et des attentes ou projections actuelles de la Société. Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se matérialisaient, ou si les hypothèses sous-jacentes s'avéraient incorrectes, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux énoncés dans les déclarations prospectives.

Pour plus d'informations sur les facteurs importants connus susceptibles d'entraîner une différence entre les résultats réels et les résultats projetés, veuillez consulter les facteurs de risque de la Société énoncés dans le Rapport Financier Annuel 2023 déposé le 8 mars 2024 auprès de l'Autoriteit Financiële Markten (AFM) aux Pays-Bas et de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en France, qui comprennent une analyse des facteurs qui pourraient affecter la performance future de la Société et des marchés sur lesquels la Société opère.

Les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes inhérents et ne sont valables qu'à la date à laquelle elles sont faites. La Société ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives à la lumière de nouvelles informations ou d'événements futurs et ne le fera pas nécessairement, sauf dans la mesure requise par la loi applicable.
